

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 33
Date de la convocation : 17/05/2023			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal			
Séance du Conseil Municipal du 24/05/2023			
<p>Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François , PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, LE GALLOUDEC Patricia, PAGES Caroline, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, GRYMOPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, DUCRET Frédérique, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</p>			
<p>Membres ayant donné un pouvoir : M DUVAL à M CHAPLET M HEESTERMANS à Mme PECULIER M DEVAUX Etienne à M REALINI Mme COGET à Mme PREVOT M SABAS à M POIRIER M PIOLLET à Mme LAFUMA</p>			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : VIE LOCALE – TARIFS 2023 DES SALLES CHIPPING SODBURY, SALLES JACQUES PREVERT, SALLE DE LA CRECHE

La ville de Cesson dispose de plusieurs salles réparties sur la ville pour répondre aux besoins des associations locales et des particuliers. D'une capacité de 10 à 200 places, elles sont louées pour l'organisation d'événements familiaux, pour des activités commerciales, de formation ou pour des réunions de syndicats de copropriété.

Dans un objectif de simplification de l'offre et de gestion pour les agents, il est proposé de modifier le tarif des salles municipales.

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire ; propose à l'assemblée d'adopter les nouveaux tarifs de location de salles communales à compter du 1^{er} juin 2023.

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 17/05/2023,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le 
ID : 077-217700673-20230530-DEL202305_32-DE

Après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n° 88-2022

FIXE les tarifs réajustés de location des différentes salles communales à compter du 01 juin 2023 comme annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté CONTRE : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay
POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET